

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire «ITEKA N'IJAMBO» n°391 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»***

**Semaine du 09 au 15 octobre 2023**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 octobre 2023, au moins 671 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b><i>TABLE DES MATIERES</i></b>	<b><i>PAGES</i></b>
<b><i>0. INTRODUCTION</i></b> .....	<b><i>4</i></b>
<b><i>I. CONTEXTE</i></b> .....	<b><i>4</i></b>
<b><i>I.1. POLITIQUE</i></b> .....	<b><i>4</i></b>
<b><i>I.2. SECURITAIRE</i></b> .....	<b><i>6</i></b>
<b><i>I.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL</i></b> .....	<b><i>8</i></b>
<b><i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i></b> .....	<b><i>9</i></b>
<b><i>II.1. DROIT A LA VIE</i></b> .....	<b><i>9</i></b>
<b><i>II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i></b> .....	<b><i>9</i></b>
<b><i>II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i></b> .....	<b><i>9</i></b>
<b><i>III. DROIT A LA LIBERTE</i></b> .....	<b><i>10</i></b>
<b><i>III.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i></b> .....	<b><i>10</i></b>
<b><i>IV. CONCLUSION</i></b> .....	<b><i>12</i></b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>BRB</b>	: Banque de la République du Burundi
<b>BSR</b>	: Bureau Spécial de Recherche
<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CNIDH</b>	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
<b>DCE</b>	: Direction Communale de l'Education
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FNL</b>	: Forces Nationales de Libération
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## ***0. INTRODUCTION***

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et économique socio-culturel ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé et 1 victime d'exécution extrajudiciaire, 5 victimes de VBGs et 366 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 1 fille et 4 mineurs tués ainsi que 40 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## ***I. CONTEXTE***

### ***I.1. POLITIQUE***

#### ***Dysfonctionnement des institutions du pays***

Au Burundi, il y a plusieurs institutions à l'instar de l'appareil judiciaire et la CNIDH qui sont appelées à collaborer harmonieusement pour l'unité et le développement du pays. Cependant, en date du 12 octobre 2023, la CNIDH a effectué une mission de visite des lieux de détention au Commissariat municipal de police, ex-BSR et s'est indigné des conditions inhumaines et ou dégradantes dans lesquelles les détenus se trouvaient. Appuyée par le Procureur Général de la République et en collaboration avec les procureurs des parquets de Mukaza, Muha et Ntahangwa, la CNIDH a plaidé<sup>1</sup> pour la libération de 322 hommes et 38 femmes accompagnés d'enfants de moins de 3 ans mais le Commissaire municipal en Mairie de Bujumbura et commandant dudit commissariat, Lieutenant-Colonel de Police Jacques Nijimbere, s'y est opposé. Cependant, deux jours après, un twitt de la CNIDH a indiqué que certains détenus ont été relaxés, d'autres ont été transférés dans un centre pour enfants en situation de rue tandis que 46 détenus dont les dossiers étaient en cours y sont restés<sup>2</sup>.

Signalons que les missions de la CNIDH<sup>3</sup> sont entre autres d'effectuer des visites dans les lieux de détention et formuler des recommandations aux autorités compétentes en vue de l'amélioration des conditions de détention des personnes détenues. En outre, conformément au code de procédure pénale<sup>4</sup>, les Officiers de Police Judiciaire ou les autres personnes auxquelles des lois spéciales confèrent les pouvoirs de police judiciaire exercent leurs missions sous la surveillance du Parquet

---

<sup>1</sup> [https://twitter.com/CNIDH\\_Bdi/status/1712525079098085845](https://twitter.com/CNIDH_Bdi/status/1712525079098085845)

<sup>2</sup> [https://twitter.com/CNIDH\\_Bdi/status/1713211538201268672](https://twitter.com/CNIDH_Bdi/status/1713211538201268672)

<sup>3</sup> Loi No 1/04 du 5 janvier 2011 portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

<sup>4</sup> Code de procédure pénale, art 1

Général de la République. Egalement, les Officiers de Police Judiciaire sont tenus d'informer sans délai le Procureur Général de la République les crimes ou les délits dont ils ont eu connaissance, sous peine de sanctions professionnelles<sup>5</sup>.

### ***Prolongation du mandat du Rapporteur Spécial des droits de l'homme sur le Burundi***

En date 12 octobre 2023, à Genève, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a renouvelé le mandat du rapporteur spécial des droits de l'homme sur le Burundi, Fortuné Gaétan Zongo. Vingt pays ont exprimé leurs voix en faveur de ce renouvellement du mandat, dix pays ont voté contre tandis que 17 pays se sont abstenus. Notons que le Burundi par l'intermédiaire de la Ministre de la Justice, Domine Banyankimbona a contesté cette prolongation dudit mandat en qualifiant ce mécanisme onusien d'être politisé. Signalons que la société civile progouvernementale n'a pas été satisfaite de cette élection au moment où la société civile en exil à l'instar de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka l'a applaudie de même que les organisations internationales.

### ***Election du Burundi comme membre du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies***

En date du 10 octobre 2023, à New York aux Etats Unis d'Amérique, lors de la soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu le Burundi avec 168 voix parmi les 15 des 47 membres du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) pour la période 2024-2026. Parmi d'autres pays africains élus pour le nouveau mandat, il y a eu le Malawi (182), la Côte d'Ivoire (181) et le Ghana (179) pour rejoindre le CDH.

La Ligue Iteka estime que cette élection au CDH est une opportunité accordée au Burundi de changer son image en se conformant aux normes et principes des droits de l'homme.

### ***Forum de haut niveau des femmes leaders au Burundi***

Du 09 au 11 octobre 2023, à Bujumbura, capitale économique du Burundi, le Forum de haut niveau des femmes leaders, 4ème édition a vu la participation des premières dames du Rwanda, Jeannette Kagame; de la République du Zanzibar, Mariam Mwinyi et du Kenya, Rachel Ruto et d'autres femmes représentant les pays comme l'Ouganda, le Congo et la Tanzanie ainsi qu'une délégation de la fédération nationale des femmes de Chine. Ce forum avait comme thème « la contribution de la planification familiale pour l'atteinte d'un état nutritionnel et du dividende démographique ». Signalons qu'au cours de ce forum, des activités se sont focalisées sur des présentations variées notamment liées aux principaux déterminants et défis de la planification familiale et de la maîtrise démographique au Burundi.

---

<sup>5</sup> Code de procédure pénale, art 6

## ***1.2. SECURITAIRE***

### ***Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Bubanza***

En date du 13 octobre 2023, dans la rivière Kidahwe séparant les collines Buhororo I et Shari I, zone, commune et province Bubanza, un corps sans vie d'Emelyne Nihimbazwe, âgée de 19 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année, native de la sous-colline Mugongo, colline Buhororo I, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Emelyne Nihimbazwe avait quitté son domicile, la veille, vers 17 heures, vêtue d'une jupe noire au-dessus de laquelle elle avait mis un pagne sans préciser où elle se rendait. Selon les mêmes sources, ses habits étaient déchirés ce qui fait penser que la victime a été violée avant d'être tuée étranglée à l'aide de son pagne. Selon les mêmes sources, 7 hommes dont un copain de la victime ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police à Bubanza tandis que le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Mpanda.

### ***Un homme tué en commune Matana, province Bururi***

En date du 14 octobre 2023, vers 20 heures, sur la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi, Protais Niyongabo a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Protais Niyongabo et sa femme rentraient à la maison quand ils sont tombés dans une embuscade des malfaiteurs. Ces derniers ont tabassé Protais jusqu'à mourir tandis que sa femme a pu fuir. Selon les mêmes sources, Emmanuel Nzambimana, Hypax Ndayitwayeko, Concorde Gateretse, Thierry, Simon et Innocent Nsabimana ont été appréhendés et conduits au cachot de la police de Matana.

### ***Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 08 octobre 2023, sur la colline Kigina, dans le lac Cohoha, commune Bugabira, province Kirundo, Thierry Murwaneza, âgé de 15 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ruhehe, a été tué noyé par Pascal Karangwa résidant sur la colline Ceru, pêcheur. Selon des sources sur place, Thierry était allé puiser de l'eau comme d'habitude et a été appelé par Pascal de le rejoindre à quelques 200 mètres du bord du lac afin qu'il lui donne des poissons. Quand Thierry allait prendre ces poissons chez Pascal, il est tombé dans l'eau et s'est noyé car Pascal a coupé des cordes que Thierry utilisait. En date du 09 octobre 2023, le cadavre de Thierry a été retrouvé au bord du lac Cohoha tandis que le présumé auteur avait pris fuite. Signalons que la mère de Thierry, Claudine Nyinawumuntu était mariée à Apollinaire qui était parti avec Pascal dans la rébellion du PALIPE HUTU FNL. Dès le retour d'Apollinaire, en 2007, il avait trouvé sa femme avec Thierry qui venait de naître suite aux relations extraconjugales et ils ont divorcé. Apollinaire avait toutefois juré de se venger contre la mère de Thierry.

### ***Un homme se suicide en commune Kigamba, province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2023 indique qu'en date du 30 septembre 2023, Abraham Rutobotobo, âgé d'environ 75 ans, résidant sur la sous-colline Bugendajoro, colline Rusagara, commune Kigamba, province Cankuzo, s'est suicidé à son

domicile à l'aide d'un poison qu'il a avalé. Selon des sources sur place, l'origine du suicide est une mésentente entre lui et une de ses 4 femmes. Il a laissé un écrit expliquant que la cause de son suicide est le dénigrement de sa 3<sup>ème</sup> femme.

### ***Quatre enfants décédés et six autres blessés en commune Kibago, province Makamba***

En date du 15 octobre 2023, sur la colline Kiyange, commune Kibago, province Makamba, 4 enfants sont morts et 6 autres enfants grièvement blessés en pleine prière matinale suite à l'écroulement d'une Eglise Pentecôte détruite par des pluies mêlées de vents violents et de grêle. Selon des sources sur place, des dégâts matériels comme 2 églises écroulées, 22 maisons et 7 salles de classes détruites ainsi que plusieurs hectares de champs de bananes endommagés ont été constatés. La police a indiqué que le bilan des morts n'était que provisoire et qu'elle continuait à chercher sous les murs. Les 6 enfants blessés ont été évacués vers le CDS de Kiyange pour des soins médicaux.

### ***Trois vaches brûlées en commune Vyanda, province Bururi***

En date du 09 octobre 2023, sur la colline Gihinga, commune Vyanda, province Bururi, 3 vaches appartenant à Eliakim Gashirahamwe, cultivateur ont été brûlées à l'étable par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la police a arrêté 3 personnes pour des raisons d'enquête et ces dernières ont été conduites au cachot de la police de Bururi.

### ***Une femme blessée en commune et province Kayanza***

En date du 12 octobre 2023, vers 16 heures, sur la sous-colline Bwari, colline Mihigo, commune et province Kayanza, Pascaline Butoyi, âgée de 28 ans, a été blessée au niveau des lèvres de la bouche par Léonidas Bucumi, âgé de 25 ans, célibataire à l'aide des dents. Selon des sources sur place, Pascaline Butoyi rentrait chez elle en provenance du centre Mihigo à la recherche du repas de ses enfants quand elle a été attaquée par Léonidas Bucumi. Selon les mêmes sources, Karenzo Frédéric, chef collinaire est intervenu et a donné des frais à la victime pour se faire soigner au centre de santé Gahahe tandis que le présumé auteur a pris le large.

### ***Fouille perquisition au chef-lieu de la province Cankuzo***

En date du 12 octobre 2023, de 5 heures à 8 heures du matin, à la 3<sup>ème</sup> avenue du quartier Kigwati III, au centre urbain de la commune et province Cankuzo, des policiers estimés entre 30 et 40 du commissariat de Cankuzo, dirigés par l'OPJ Alfred Murengerarantwari, ont effectué une fouille perquisition. Selon des sources sur place, ces policiers entraient dans les ménages et demandaient aux personnes d'ouvrir des portes. Ils circulaient à l'intérieur de la maison et sortaient sans rien dire. La population n'a pas été informée de l'objet de cette fouille.

### ***1.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL***

#### ***L'ancien gouverneur de la BRB accusé d'atteinte à l'économie du pays***

En date du 10 octobre 2023, Léonard Manirakiza, Procureur Général de la République a sorti un communiqué précisant que Dieudonné Murengeantwari, Gouverneur de la BRB a été arrêté avec le commerçant Sylvestre Niyinsaba, dans un même dossier. Selon Léonard Manirakiza, Procureur Général de la République, ces deux hommes sont sous interrogatoire au cachot du SNR se trouvant en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale, de la corruption passive, du blanchiment d'argent et du détournement des biens publics.

#### ***La hausse répétitive des prix du carburant***

En date du 09 octobre 2023, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a revu à la hausse des prix d'essence, du gasoil et du pétrole. Le prix du pétrole est désormais passé à 4550 fbu alors qu'il se vendait avant à 4450 fbu ; le gasoil est passé de 4250 fbu à 4395 fbu tandis que le pétrole a été fixé à 4150 fbu alors qu'il était à 4135 fbu. Selon des sources sur place, Ibrahim Uwizeye, Ministre de l'Hydraulique a expliqué que cette hausse a été due à la flambée des prix du baril au marché international. Quelques jours avant cette décision, le Premier Ministre, Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca avait déclaré que chaque fois que le prix augmente sur le marché international, le Burundi devra revoir à la hausse le prix du carburant. Il est à constater qu'au Burundi, les prix du carburant sont revus à la hausse sous prétexte qu'il y a une hausse du prix du baril mais que ce dernier n'est pas revu à la baisse en cas de réduction. Signalons que la récente mesure de revoir à la hausse les prix du carburant avait été prise en date du 11 septembre 2023.

#### ***Grève des commerçants du marché « Bujumbura City Market »***

En date du 09 octobre 2023, des commerçants du marché « Bujumbura City Market », communément appelé « Kwa Siyoni » ont mené une grève de deux jours après une hausse des prix des stands. Un stand qui était loué à 175 000 fbu est désormais payé à 350 000 fbu tandis que d'autres stands ont passé de 700 000 fbu à 2 millions fbu. Ces commerçants ont indiqué qu'ils n'ont pas été consultés dans cette hausse alors qu'ils avaient apporté du matériel comme contribution à la construction de ce marché. Ces commerçants ont demandé une réunion à leur bailleur afin de discuter et trouver des solutions.



## ***II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***II.1. DROIT A LA VIE***

#### ***Un homme victime d'exécution extrajudiciaire en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 11 octobre 2023, sur la colline Biniganyi, commune Nyanza-lac, province Makamba, un homme non identifié a été tué par 3 membres de la milice Imbonerakure dont Alexis Bayubahe, secrétaire de cette milice en zone Kazirabageni et Rémy Harerimana, chef de colline Biniganyi. Selon des sources sur place, la victime a été surprise dans un champ de manioc sur cette colline où elle a été tabassée et elle a été laissée agonisante sur les lieux. Par après, cette victime a été évacuée vers le centre de santé Kazirabageni où elle a succombé. Les trois présumés auteurs ont été arrêtés mais ils ont été libérés le même jour suite à un ordre d'une autorité dont le nom n'a pas été révélé. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Nyanza-lac.

### ***II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

#### ***II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

##### ***Une fillette violée en commune Gihogazi, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, vers 8 heures, sur la colline et zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, I.I., âgée de 10 ans, a été violée par son demi-frère, Benoît Niyongabo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, le père de la fille était malade et a envoyé cette fillette pour chercher du médicament chez son fils, Benoît. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a trompé la fillette en lui disant que le médicament se trouvait dans sa chambre et qu'elle devait le prendre elle-même. La fillette est entrée dans la chambre mais Benoît l'a suivie et l'a violé sur le lit. Elle est rentrée en pleurant et a révélé les faits à ses parents et elle a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la commune Gihogazi avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

##### ***Une femme blessée en commune et province Muramvya***

En date du 11 octobre 2023, vers 19 heures, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Calinie Niyakire, âgée de 22 ans, a été battue et blessée par son mari, Berchmans Bigirimana, âgé de 34 ans, au niveau de la tête à l'aide d'une manche d'une houe. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'entretenir des relations extra-conjugales avec Vianney Karikurubu, militaire de la brigade de Bugarama. Selon les mêmes sources, la victime a été immédiatement renvoyée chez ses parents sur la colline Mubira, commune Muramvya. Signalons que ce couple a un enfant, âgé de 8 mois.

### ***Une fillette violée en commune et province Rumonge***

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, E.T., âgée de 11 ans, a été violée par Mames Katihabwa, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Mutambara. Selon des sources sur place, le présumé auteur était venu dans cette famille comme un prêcheur de la parole de Dieu et a isolé l'enfant en prétextant qu'il voulait prier pour elle mais il l'a violée. Suite aux cris de l'enfant, le père est allé voir ce qui se passait et a trouvé Mames Katihabwa en train de violer la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police tandis que la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

### ***Une fillette violée en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 5 ans, a été violée par Ramazani Assani, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée devant l'enclos puis lui a dit qu'il allait l'amuser sur son vélo qu'il conduisait. La fillette a accepté et a été conduite dans un buisson des environs pour la violer. Elle a été évacuée vers le centre Humura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Rumonge.

### ***Une femme battue en commune et province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Espérance Kamikazi, enseignante au Lycée Communal de Rangî, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son mari, Melchiade, enseignant au Lycée d'Excellence de Rusengo. Selon des sources sur place, la cause était un repas qui devrait être pris à midi mais qu'il a trouvé mangé par ses enfants, vers 17 heures. Selon les mêmes sources, Melchiade a été conduit au cachot de la police en date du 02 octobre 2023 avant d'être libéré en date du 04 octobre 2023.

## ***III. DROIT A LA LIBERTE***

### ***III.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

#### ***Trois personnes dont une femme arrêtées en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2023 indique qu'en date du 02 octobre 2023, sur la colline Nyakuguma, commune et province Rumonge, Jules Hatangimana, Kagoma Yahaya de nationalité tanzanienne et une femme ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Jules était allé en Tanzanie et par après, il est rentré avec Kagoma Yahaya, de nationalité tanzanienne suspecté d'être un féticheur. Jules a organisé un rite durant lequel cette femme avait rassemblé plus de 40 enfants de l'entourage auxquels ils ont donné de la nourriture sans sel sur des feuilles de bananes. Selon les mêmes sources, les parents de ces enfants ont brûlé

une clôture et ont endommagé des portes ainsi que des fenêtres d'une maison appartenant à Jules en lui accusant d'avoir ensorcelé leurs enfants. La police est alors intervenue et a arrêté ces 3 personnes qui ont été conduites au cachot du commissariat communal de police de Rumonge.

***Trois cent soixante personnes détenues au cachot du commissariat de la Police Judiciaire, ex-BSR en commune Mukaza, Bujumbura Mairie***

En date du 12 octobre 2023, au cachot du commissariat de la police judiciaire, ex-BSR, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 360 personnes étaient détenues sans dossier par le Commissaire Municipal de Police de Bujumbura, Lieutenant-Colonel Jacques Nijimbere. Parmi ces détenus, il y avait 322 hommes et 38 femmes portant des enfants de moins de 3 ans et ils avaient été arrêtés dans les différents endroits de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cachot a une capacité d'accueil de 46 personnes. Selon des sources sur place, des commissaires de la CNIDH se sont rendus sur les lieux et ont plaidé pour leur libération mais en vain. Trois procureurs des parquets de Muha, Albert Bucumi, de Mukaza Etienne Ningaba et de Ntakangwa Merveille de Dieu Cishahayo sont aussi intervenus mais le Commissaire de la Police Judiciaire a refusé d'exécuter leur ordre.

***Deux personnes arrêtées en commune et province Kayanza***

Dans la matinée du 13 octobre 2023, au quartier Mukoro I, commune et province Kayanza, Vincent Ntakarutimana, âgé de 41 ans et Médiatrice Uwineza, âgée de 47 ans, veuve, ont été arrêtés par des policiers affectés au marché de Kayanza. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'adultère après que Vincent ait été trouvé chez cette veuve et dénoncé par son épouse Immaculée Ndagijimana, âgée de 37 ans. Selon des sources sur place, celle-ci venait d'apprendre que son mari était chez sa concubine et a alerté le chef de quartier, Alexandre Timbiri. Selon les mêmes sources, Vincent et Médiatrice ont été conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga.

***Un journaliste arrêté en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, dans l'après-midi, au quartier Buterere, proche des stations pour épuration des eaux usées, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Kenny Claude Nduwimana, journaliste de Jayce TV, membre de la milice Imbonerakure a été arrêté à son domicile par des agents du SNR. Selon des sources sur place, une quinzaine de policiers ont commencé par effectuer une fouille perquisition, le même jour à sa résidence avant son arrestation malgré qu'aucun objet compromettant n'avait été retrouvé chez lui. Selon des sources policières, le journaliste est suspecté de collaborer avec les influenceurs des réseaux sociaux pour s'immiscer dans le travail des autorités à la base. En date du 10 octobre 2023, Pierre Nkurikiye alias Cinjire, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a indiqué

que Kenny Claude Nduwimana était détenu dans un cachot du SNR situé tout proche de la Cathédrale Regina Mundi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie.

#### ***IV. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.